

## Poste source des Corbières : à Tournissan, les habitants entrent dans la lutte



Salle comble, mercredi soir, à Tournissan, pour une réunion autour du poste source de RTE. / A.C.

Publié le 11/12/2025 à 16:19

**Arnaud Chabé**

**Après l'avis défavorable du commissaire enquêteur sur le dossier d'utilité publique concernant le poste source de RTE des Corbières à Tournissan, les habitants ont organisé une réunion publique d'information. Dans une salle comble, ils ont répété leurs inquiétudes sur l'industrialisation massive de la production d'énergie photovoltaïque dans les Corbières**

Il a fallu rajouter des chaises, mercredi soir, dans le foyer municipal de Tournissan. C'est là, en effet, qu'une réunion publique avait été organisée par les habitants du village, appuyés par plusieurs associations protectrices de l'environnement. Le sujet ? Le fameux poste source que souhaite ériger Réseau de transport d'électricité (RTE) sur le territoire communal pour permettre l'accueil de l'énergie produite par le parc photovoltaïque du Grand Crès, sur une cinquantaine d'hectares, dont le permis de construire a été accordé (des recours sont néanmoins en cours), ou celui de la plaine entre Fabrezan et Camplong, aujourd'hui à l'instruction. *"Sans parler des nombreux autres projets que l'on découvre ici ou là jusqu'à Fontjoncouse"*, ont insisté plusieurs intervenants. Car c'est bien de cela dont il s'agissait : la production industrielle d'énergies renouvelables *"au profit de groupes étrangers* (NDLR, Neoen, pour le Grand Crès, est une filiale d'une société canadienne ; Valeco, pour la plaine, d'une société allemande) *et au mépris des habitants"*.

Lui-même Tournissanais, Xavier Hoyuelos a repris la genèse du projet et le déclenchement de l'enquête publique nécessaire pour que RTE soit maître de l'emprise foncière : *"Sur 12 parcelles, dix ont été achetées à l'amiable. Les propriétaires des deux autres n'ont pas voulu vendre : c'est la raison pour laquelle la procédure de déclaration d'utilité publique, ouvrant l'expropriation, a été lancée. Et avec elle, l'enquête publique. Sinon, nous n'aurions rien su des intentions de RTE"*.

Les arguments déployés lors de la réunion organisée par Développement durable en Corbières et Minervois à Ferrals, le 13 novembre dernier, ont été rappelés, surtout l'incompatibilité du projet de RTE avec le Plan local d'urbanisme stipulant que, dans le secteur, en zone agricole, *"les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics"* sont autorisées, *"à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages"*.

## À lire aussi : [Poste source de RTE dans les Corbières : les opposants se mettent en ordre de bataille](#)

Une incohérence soulevée dans le rapport du commissaire enquêteur pointant aussi *"l'absence de concertation préalable", "l'absence de mention dans le dossier de la délivrance de permis de construire pour des installations de stockage d'électricité sur des parcelles adjacentes empêchant d'appréhender les évolutions du site",* ou encore *"l'atteinte à l'identité même du territoire"*. Autant d'éléments qui ont conduit à la délivrance d'un avis défavorable à l'enquête publique en l'état.

## À lire aussi : [Projet de poste source dans les Corbières : avec son avis défavorable, pourquoi le commissaire enquêteur évoque un "coût disproportionné" pour le territoire](#)

## À lire aussi : ["Sentiment de fait accompli" des habitants, "atteinte irréversible" du paysage, "source de danger inacceptable" : un avis défavorable au vitriol sur le projet de poste source dans les Corbières](#)

Mais c'est surtout le risque incendie qui a retenu l'attention des Tournissanais et des habitants des villages alentour. Rappelant que les flammes de l'Ogre des Corbières avaient ravagé le territoire communal cet été, plusieurs intervenants ont souligné que l'incendie avait changé de direction *"à moins de 300 mètres, de l'emprise du projet de RTE"*. Et que ce genre d'installation, exemples à l'appui, *"présente des risques d'emballement thermiques, de courts-circuits, avec des batteries au lithium hautement inflammables, pouvant entraîner des explosions"*.

“

*Ici, on est un peu comme au Texas*

”

D'où une formelle opposition à ce poste source qui, comme l'a rappelé le représentant de DDCM, *"est le nerf de la guerre ; si ce poste venait à être créé, ce serait la porte ouverte à l'industrialisation des Corbières"*. Un argument repris par Kévin Jeanroy, représentant l'association Sites et monuments : *"Ici, on est un peu comme au Texas avec le vent et le soleil à la place du pétrole. Et pour pouvoir les exploiter, il faut que ce soit massif et rentable. Ce sont des projets de dingos"*.

L'avis du commissaire enquêteur n'étant que consultatif, les opposants au projet se préparent à poursuivre *"la lutte"*. Selon l'article R323-5 du Code de l'énergie, *"le préfet statue sur la demande de déclaration d'utilité publique dans un délai de deux mois à compter du jour où il a reçu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur\*"*.

ne décision qui sera scrutée à la loupe.

---

\* Ces délais sont prolongés de deux mois *"lorsque la déclaration d'utilité publique emporte mise en compatibilité d'un document d'urbanisme"*.